

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 27 mai 2013

CP 13/05-44

L'an deux mille treize, le 27 mai à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

**AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES
POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE :**

- 1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX**
- 2) ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES**
- 3) AMENAGEMENT DE MAIRIE**
- 4) CONSTRUCTION DE MAIRIE**

COMMUNES DE

- 1) ALBIAS, CASTELMAYRAN, FINHAN, LACHAPELLE, LACOURT SAINT PIERRE, SAINT ANTONIN NOBLE VAL, SAINT BEAUZEIL, SAINT PORQUIER,
- 3) DUNES.

I - PROJETS SUBVENTIONNABLES

Dans le cadre de ses politiques d'aides aux communes en matière de bâtiments communaux, le Conseil Général accorde aux communes des subventions pour les travaux de réparations suivants :

- 1) Grosses réparations, effectuées sur tout bâtiment appartenant au domaine public communal, à l'exclusion des constructions neuves, des adjonctions à des bâtiments existants et des travaux de strict entretien.

- 2) Accès des lieux publics aux handicapés, (à l'exclusion de la voirie).
- 3) Aménagement ou extension de mairies, pour les grosses réparations, les travaux d'agrandissement.
- 4) Construction de mairie.

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 € HT**, et peut être portée à **31 000 € HT**, répartie en 2 tranches, sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention varient de 12 à 36% selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50% si la population communale est inférieure à 300 habitants, et de 30% si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

2) ACCES DES LIEUX PUBLICS AUX PERSONNES HANDICAPEES : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **17 500 € HT**, et peut être portée à **35 000 € HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont identiques à ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations.

3) AMENAGEMENT OU EXTENSION DE MAIRIES : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 €** et peut être portée à **31 000 € HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont :

- pour l'aménagement de mairies : ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations,

- pour l'extension de mairies :

30% pour les communes de moins de 2000 habitants

15% pour les communes de 2000 à 5000 habitants

4) CONSTRUCTION DE MAIRIES :

La dépense subventionnable est plafonnée à **53 360 € HT**, honoraires inclus.

Les taux de subvention sont :

- 30% pour les communes de moins de 2000 habitants

- 15% pour les communes comprises entre 2000 et 5000 habitants

III - DEMANDES PRESENTEES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 204142 – sous fonction 74.

| | |
|---|------------------|
| Autorisation de programme 2013 | 930 000 € |
| Engagé aux précédentes commissions permanentes..... | 217 701 € |
| Engagé à la Commission Permanente de ce jour | 107 671 € |
| Engagé cumulé suite à la Commission Permanente de ce jour | 325 372 € |
| Disponible | 604 628 € |

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 107 671 € :

1) grosses réparations aux bâtiments communaux

** nouvelles demandes présentées dans le cadre de la politique traditionnelle*

| COMMUNE - OPERATION - | COÛT HT | DEPENSE SUBVENTION-NABLE | RELIQUAT SUR PLAFOND | TAUX DE SUBV. | SUBVENTION DEPARTEMENTALE |
|--|----------|--------------------------|----------------------|---------------|---------------------------|
| 1) LACHAPELLE Protection et électrification des cloches de l'église Saint Pierre BCTR/ACO00743 | 19 700 € | 15 500 € | 4 200 € | 45% | <u>6 975 €</u> |
| <u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 4 200 € HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2014. | | | | | |

| COMMUNE - OPERATION - | COÛT HT | DEPENSE SUBVENTION- NABLE | RELIQUAT SUR PLAFOND | TAUX DE SUBV. | SUBVENTION DEPARTEMENTALE |
|--|----------|---------------------------------|----------------------------|------------------|------------------------------|
| 2) SAINT BEAUZEIL Création d'un logement au presbytère de l'église de Souillas. BCTR/ACO00660 | 76 350 € | 15 500 € | 60 850 € | 45% | <u>6 975 €</u> |
| <i>Observation</i> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2014. | | | | | |
| 3) SAINT PORQUIER Grosses réparations à la salle polyvalente. BCTR/ACO00060 | 36 017 € | 15 500 € | 20 517 € | 18% | <u>2 790 €</u> |
| <i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 30 avril 2012. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2014. | | | | | |

2^{ème} tranche

| COMMUNE - OPERATION - | COÛT HT | DEPENSE SUBVENTION- NABLE | TAUX DE SUBVENTION | SUBVENTION DEPARTEMENTALE |
|--|----------|---------------------------------|-----------------------|------------------------------|
| 4) SAINT ANTONIN NOBLE VAL Extension des ateliers municipaux. BCTR/ACO00662 | 31 145 € | 15 500 € | 12% | <u>1 860 €</u> |
| <i>Observation</i> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 28 novembre 2011 qui a accordé à la commune : - une 1 ^{ère} tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2 ^{ème} tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT. | | | | |

nouvelles demandes présentées dans le cadre d'une convention territoriale de pays

| COMMUNE - OPERATION - | COÛT HT | DEPENSE SUBVENTION- NABLE HT | TAUX DE SUBVENTION | SUBVENTION DEPARTEMENTALE |
|--|-----------|------------------------------------|-----------------------|------------------------------|
| 5) ALBIAS Aménagement d'un bâtiment communal en bar-restaurant au centre du village. BCTR/ACO00512 | 231 729 € | 231 729 € | 12% | <u>27 807 €</u> |
| <i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 25 septembre 2012. Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Midi Quercy Année 2012/Phase 2, validée en Commission Permanente du 29 avril 2013. | | | | |
| 6) CASTELMAYRAN Rénovation thermique du foyer rural. BCTR/ACO00566 | 83 365 € | 83 365 € | 18% | <u>15 005 €</u> |
| <i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 26 décembre 2012. Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne Année 2012/Phase 2, validée en Commission Permanente du 29 avril 2013. | | | | |
| 7) FINHAN Installation d'une chaufferie bois au groupe scolaire Jean Lacaze. BCTR/ACO00560 | 141 000 € | 141 000 € | 18% | <u>25 380 €</u> |
| <i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 27 novembre 2012. Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Montalbanais Année 2012/Phase 2, validée en Commission Permanente du 29 avril 2013. | | | | |

| COMMUNE - OPERATION - | COÛT HT | DEPENSE SUBVENTION- NABLE HT | TAUX DE SUBVENTION | SUBVENTION DEPARTEMENTALE |
|---|-----------|------------------------------------|-----------------------|------------------------------|
| 8) LACOURT SAINT PIERRE Installation d'une chaufferie bois alimentant le groupe scolaire, la cantine et la médiathèque municipale. BCTR/ACO00602 | 105 664 € | 105 664 € | 18% | <u>19 019 €</u> |
| <i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 4 février 2013. Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Montalbanais Année 2012/Phase 2, validée en Commission Permanente du 29 avril 2013. | | | | |

3) aménagement de mairie

2^{ème} tranche

| COMMUNE - OPERATION - | COUT EN € HT | DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE | RELIQUAT SUR PLAFOND | TAUX DE SUBV. | SUBVENTION DEPARTEMENTALE |
|--|-----------------|---------------------------------|----------------------------|---------------------|------------------------------|
| 9) DUNES Travaux de rénovation extérieure de la mairie (menuiseries extérieures, piliers et corniches). MAIA/ACO00744 | 33 727 | 15 500 € | - | 12% | <u>1 860 €</u> |
| <i>Observation</i> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 25 juin 2012 qui a accordé à la commune : - une 1 ^{ère} tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2 ^{ème} tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT. | | | | | |

TOTAL.....107 671 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,